

Sommaire des rapports de suivi

***Rapport annuel 2023* – Audits de performance et rapports spéciaux**

Nous avons l'habitude de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources, et de demander aux entités auditées de répondre par écrit à chaque recommandation. Nous présentons ensuite leurs réponses dans notre rapport. Il incombe aux entités auditées de mettre en œuvre les recommandations formulées par notre Bureau. Lorsque deux années se sont écoulées suivant la publication de notre rapport, nous faisons le suivi des mesures prises. Notre rôle consiste à formuler de façon indépendante une conclusion sur les progrès réalisés par l'entité auditée dans la mise en œuvre des mesures que comportait chaque recommandation.

Dans chacun des rapports de suivi publiés cette année, nous rendons compte de l'état de mise en œuvre des mesures prises pour donner suite à nos recommandations depuis leur inclusion dans notre ***Rapport annuel 2023*** et deux de nos **rapports spéciaux** publiés en 2023.

Nous effectuons nos travaux de suivi et rendons compte des résultats de notre examen conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3001 – *Missions d'appréciation directe*. Notre Bureau se conforme aux normes canadiennes de gestion de la qualité, et, de ce fait, il dispose d'un système exhaustif de gestion de la qualité comprenant des politiques et des consignes documentées au sujet du respect des règles de conduite professionnelle, des normes professionnelles, ainsi que des critères législatifs et réglementaires applicables. Nous nous conformons aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, qui sont fondées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre suivi prend principalement la forme de demandes de renseignements aux entités auditées et de discussions avec ces dernières, de pair avec un examen de leurs rapports d'étape et de certains documents à l'appui. Les procédures que comporte ce travail diffèrent, de par leur nature et le moment où elles sont exécutées, de celles associées à une mission qui aboutit à un niveau d'assurance raisonnable, comme un audit, et elles ont une portée plus limitée. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives décrites ont été mises en œuvre de façon efficace. Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre d'audits futurs. Nous tiendrons compte des rapports d'étape produits aux fins de décider s'il convient ou non de mener des audits portant sur les mêmes aspects ou domaines.

Comme le montre la **figure 1**, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de 69,6 % de nos recommandations, comparativement à 62,8 % dans notre **Rapport annuel 2024**. Cela comprend les 29,7 % de mesures qui ont été pleinement mises en œuvre, comparativement à 40 % dans notre **Rapport annuel 2024**.

Figure 1 : État global de la mise en œuvre des mesures recommandées formulées dans notre Rapport annuel 2023 et nos rapports spéciaux

Préparée par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapports	Nombre de recommandations	Nombre de mesures recommandées	Pleinement mise en œuvre 	En voie de mise en œuvre 	Peu ou pas de progrès 	Ne sera pas mise en œuvre 	Ne s'applique plus 
Les comptes publics de la province de l'Ontario	4	7	1	4	2	0	0
Formation des conducteurs et examen de conduite	18	44	12	20	11	0	1
Services d'urgence	14	23	6	16	1	0	0
Hôpitaux du Nord de l'Ontario : prestation rapide de soins axés sur le patient ¹	20	48	9,5	26,5	4,5	6,5	1
Foyers de soins de longue durée : prestation de soins axés sur les résidents	12	29	7	17	2	3	0
Gestion des ressources en agrégats	18	31	4	9	10	8	0

Rapports	Nombre de recom- mandations	Nombre de mesures recom- mandées	Pleinement mise en œuvre 	En voie de mise en œuvre 	Peu ou pas de progrès 	Ne sera pas mise en œuvre 	Ne s'applique plus 
Palais des congrès du Toronto métropolitain et Centre des congrès d'Ottawa	10	28	8	4	14	0	2
Santé publique Ontario	10	24	8	11	4	1	0
Centres des sciences	16	42	10	22	7	0	3
Sécurité et exploitation des systèmes de TI ¹	11	30	12	12,75	4,25	0	1
Programmes de soutien du tourisme	17	39	12	6	9	7	5
Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario	16	32	18	1	13	0	0
Université York – Opérations et immobilisations	13	29	13	13	1	1	1
Total	179	406	120,5	162,2	82,8	26,5	14,0
%	–	100	29,7	40,0	20,4	6,5	3,4
Rapport spécial sur les changements apportés à la ceinture de verdure	15	22	21	0	1	0	0
« Ce qui peut être mesuré peut être géré » : Mesure du rendement, évaluation des programmes et rapports annuels des ministères	17	59	11	35	0	5	8
Total	32	81	32,0	35,0	1,0	5,0	8,0
%	–	100	39,5	43,2	1,2	6,2	9,9

1. Certains audits comportent des mesures recommandées à plusieurs entités auditées, de sorte que la mise en œuvre peut être exprimée sous forme de fraction.

Parmi les entités auditées qui ont fait le plus de progrès dans la mise en œuvre complète des mesures recommandées en 2023, mentionnons le Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario et le ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement dans le cadre de notre audit du Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario; l'Université York dans le cadre de notre audit des opérations et immobilisations de l'Université York; et le ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement dans le cadre de notre audit de la sécurité et de l'exploitation des systèmes de TI.

Les progrès ont été limités ou nuls dans le cas de 20,4 % des mesures que nous avons recommandées, contre 24,3 % dans notre **Rapport annuel 2024**. Par exemple, le ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux, le Palais des congrès du Toronto métropolitain (PCTM) et le Centre des congrès d'Ottawa (CCO) ont fait des progrès limités ou nuls dans la mise en œuvre de 14 (50 %) mesures recommandées dans le cadre de notre audit du Palais des congrès du Toronto métropolitain et du Centre des congrès d'Ottawa. Le ministère des Richesses naturelles a fait des progrès limités ou nuls dans la mise en œuvre de 10 (32 %) mesures recommandées dans le cadre de notre audit de la gestion des ressources en agrégats. Le ministère des Transports a fait des progrès limités ou nuls dans la mise en œuvre de 11 (25 %) mesures recommandées dans le cadre de notre audit de la formation des conducteurs et de l'examen de conduite. Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux a également fait des progrès limités ou nuls dans la mise en œuvre de neuf (23 %) des mesures recommandées dans le cadre de notre audit des programmes de soutien au tourisme.

Voici quelques-unes des recommandations notables formulées dans ces rapports dont la mise en œuvre a peu progressé, voire pas du tout :

- » Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux devrait consulter le PCTM et le CCO en ce qui concerne leur objectif principal, travailler à l'alignement des stratégies de soumission aux appels d'offres et de sélection d'événements et des structures de rémunération au rendement des cadres supérieurs sur le mandat intégral des centres des congrès, et exiger que le PCTM et le CCO établissent des cibles annuelles concernant les retombées économiques;
- » Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux devrait travailler avec l'Office ontarien de financement et le CCO à la détermination des changements à apporter au paiement annuel que le CCO est tenu de verser à la province, y compris la question de savoir si les fonds pourraient être affectés en priorité à la réparation d'immobilisations;
- » Le PCTM devrait travailler avec le ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux, la Ville de Toronto et les organismes d'application de la loi à la préparation et à la mise en œuvre d'un plan pour faire face à l'augmentation des incidents de sécurité;
- » Pour que le ministère des Richesses naturelles et des Forêts dispose de dossiers d'inspection exacts et fiables afin d'éclairer les activités de conformité et d'améliorer le programme, le Ministère devrait élaborer et mettre en œuvre des processus garantissant que les dossiers d'inspection agrégés sont remplis de façon uniforme, complète et appropriée;
- » Le ministère des Richesses naturelles devrait lutter contre les cas de non-conformité à la Loi sur les ressources en agrégats en adoptant d'autres outils d'application de la loi et en facturant des intérêts sur les redevances et les frais annuels impayés;

- » Le ministère des Transports devrait élargir les critères exigeant des conducteurs qu'ils prennent des mesures correctives et de recyclage afin d'encourager la sécurité routière et d'appliquer rapidement des mesures correctives aux conducteurs ayant des antécédents de suspensions de permis et d'infractions répétées au volant;
- » Le ministère des Transports devrait exiger un dépôt initial pour éventualités au titre des pénalités d'exécution en fonction du dossier antérieur afin de mieux motiver le fournisseur de services à améliorer le service plutôt que d'imposer des pénalités;
- » Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux devrait évaluer des options de soutien améliorées des entreprises et des projets touristiques en démarrage, et déterminer si des changements doivent être apportés aux critères d'admissibilité des programmes de financement;
- » Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux devrait analyser les programmes et les stratégies de développement de destinations qui ont été adoptés dans d'autres administrations et utiliser les résultats de cette analyse pour intégrer les pratiques exemplaires à l'orientation, aux ententes de financement et aux exigences du plan d'activités du Ministère pour les organismes touristiques régionaux en Ontario.

De plus, 6,5 % (26,5) des mesures que nous avons recommandées ne seront pas mises en œuvre. Il s'agit d'une baisse par rapport à l'an dernier (10 %) et à 2023 (8,8 %). Sur l'ensemble des mesures recommandées, 3,5 % (14) ne s'appliquent plus.

Cette année, nous avons également évalué l'état de mise en œuvre des recommandations formulées dans deux de nos rapports spéciaux publiés en 2023 : **Rapport spécial sur les changements apportés à la ceinture de verdure** (août 2023) et « **Ce qui peut être mesuré peut être géré** » : **Mesure du rendement, évaluation des programmes et rapports annuels des ministères** (juin 2023).

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de 67 (82,7 %) des mesures recommandées dans nos rapports spéciaux, dont 32 (39,5 %) qui ont été pleinement mises en œuvre. Les progrès ont été limités ou nuls pour une (1,2 %) des mesures recommandées.

Enfin, huit (9,9 %) des mesures que nous avons recommandées ne s'appliquent plus, et cinq autres (6,2 %) ne seront pas mises en œuvre.